

s'apitoie un cœur humain jeune et loyal. *Le Don d'enfance, les Poèmes ingenus, la Solitude heureuse*, nous procurent des sensations dont le fier abandon prend un saisissant relief au milieu du factice si désespérément banalisé par la mode.

« L'amour que M. Fernand Séverin analyse et célèbre, c'est l'amour candide des vierges, mais c'est aussi l'amour qui s'élève au-dessus des contingences superficielles, celui qui prend le cœur pour la vie, celui qui teinte une existence tout entière de ses reflets sombres ou clairs. Ce poète chante parce que la vie le soulève, parce qu'il étouffe au milieu de l'afflux des sensations et des sentiments, et parce que son tempérament, rebelle à l'inquiétude des belles cadences, éprouve impérieusement le besoin de se répandre en rêveries et en méditations. Et cette forme, qu'il ne raffine pas, vient à lui élégante et limpide, et souvent proche de la perfection. Nul n'a plus grande horreur de l'emphase et de la déclamation, des redites fastidieuses et des inutiles prosopopées. C'est, par excellence, un spontané et un sincère qui, tour à tour, célèbre, docile à ses intimes voix, la beauté consolatrice de la nature ou le tourment délicieux et rongeur des éternelles tendresses. »

HISTOIRE

Huy-Jadis, par R. DUBOIS. Notices extraites de la « Gazette ». S. l. n. d. [1906] In-40 (19 × 12,5).

L'actif historiographe hutois, M. R. DUBOIS, vient de faire paraître, réunis en une élégante brochure, plusieurs articles historiques publiés en 1904 et 1905 dans la « Gazette de Huy ». C'est un recueil de notes et de documents, parfois très intéressants, relatifs à d'anciennes coutumes, à de vieux monuments de la jolie cité mosane, à des personnages notables qui y sont nés; bref une série de *mélanges* dont quelques-uns auraient même mérité une étude plus approfondie⁽¹⁾.

On y trouve des notes biographiques sur le peintre Jean Delloye, le troubadeur Henry Delloye, sur Laurent Mélar, l'érudit historien du xvii^e siècle; des articles sur la police, le repos dominical, les ateliers de Huy et de Statte, le droit d'asile au couvent des Capucins, le drapeau de la ville et ses couleurs, les visites officielles de princes et de souverains, les anciens vignobles et les vendanges dans le pays de Huy. A côté de cela, nous y avons lu avec plaisir quelques détails curieux au point de vue folklorique: un repas du Conseil en 1600, un règlement de tir à l'oiseau, des notes sur les sobriquets de Huy, Andenne, Huccorgne, un état des prix des aliments au xvii^e siècle, le menu d'un banquet officiel en 1678, etc. Quelques études y sont très bien amorcées, sur l'enceinte fortifiée, le *bassinia* de 1406, la croix du pont qui formait la limite entre la grande ville et Huy-Petite, la cloche Marie-Hideuse, la loi et la Franchise, l'icône-

(1) Pourquoi ne pas avoir paginé la brochure et pourquoi n'y avoir pas mis une table des différents articles? C'est une lacune regrettable.

graphie de la Ville. Ces sujets mériteraient même plus qu'un article de journal.

Nos félicitations, en tout cas, à M. R. DUBOIS, qui, nous l'espérons, nous fournira bientôt quelque bonne étude historique de sa jolie ville.

DD. Brouwers.

Annales de la Société archéologique de Namur. Tome XXVI. Première livraison, 1905.

1. (P. 1 à 12). A. MAHEU, *Poids de marchandises de l'époque romaine*. — Description de plusieurs poids romains, en pierre ou en plomb, conservés au Musée archéologique de Namur; étude sur la valeur de la livre-poids romaine, au moyen de recherches de savants étrangers et de documents de Pompéi et d'Herculanum.

2. (P. 13 à 20). *Deux fidèles serviteurs de la Société archéologique*, par le PRÉSIDENT. — Notices biographiques sur Jean Godelaine et Joseph Louette et les services rendus par eux à la Société de Namur.

3. (P. 21 à 172). J. CAPELLE, *La Famille de Gaiffier*.

« Ce serait un livre bien curieux, écrivait un jour le comte d'AVENEL, que le récit de l'existence de cent familles françaises, prises au hasard en l'an 1200 dans tous les rangs de la société, depuis les hauts barons jusqu'aux plus humbles serfs, et qui les suivrait jusqu'en 1895⁽¹⁾. » C'est un chapitre, que dis-je, c'est plus qu'un chapitre de ce livre que M. CAPELLE vient de publier, en exposant la généalogie de la famille de Gaiffier. L'auteur n'a pas voulu simplement établir la filiation de cette famille, mais « reconstituer les milieux successifs où une famille s'est développée, étudier les conditions matérielles, morales et intellectuelles de l'existence de ses principaux membres et, en même temps, de celle de leurs contemporains, faire en un mot, à propos de cette famille, une esquisse de l'évolution économique et sociale du pays où elle a vécu. »

Et voilà qu'ainsi, pour la première fois en Belgique, je pense, un travail vraiment scientifique vient d'être publié au sujet de l'histoire d'une famille: non pas un de ces tableaux secs, sans vie, comme on en lit souvent, mais une peinture fidèle de la vie des artisans, des grands bourgeois et des nobles depuis le xiv^e jusqu'au xix^e siècle. La tâche de l'auteur était facilitée, il est vrai, par le fait que la famille de Gaiffier, originaire de Namur, n'a jamais quitté cette ville depuis le xiv^e siècle. Le travail de M. CAPELLE est uniquement basé sur des documents puisés aux archives de Namur, de Mons et de Liège; il a utilisé, cela va sans dire, les publications si nombreuses relatives à l'histoire de la province de Namur. Aussi chaque fait est-il soigneusement annoté. Testaments, contrats de mariage, transports et échanges de biens, actes de notaire, registres paroissiaux, archives civiles et religieuses, tout cela a été parcouru avec un soin minutieux. C'est en partant de ce principe de scrupuleuse honnêteté scientifique que l'auteur fait seulement remonter la généalogie de la famille au début du xiv^e siècle et qu'il la conduit sans solution de continuité jusqu'à nos jours.

(1) C^{te} D'AVENEL, *La fortune privée à travers sept siècles*, Paris 1895, p. 193.

Mais à côté de l'exposé des différents chaînons qui rattachent les membres de la famille Gaiffier, que d'aperçus intéressants, que de notices précieuses sur la vie politique, morale et sociale des Namurois pendant cette série de siècles. M. CAPELLE, faisant abstraction des travaux qui, par comparaison, auraient pu éclairer cette partie de son travail, s'en est tenu à faire parler les textes originaux mêmes. Faut-il lui en faire un grief? Pour ma part, je ne le crois pas. Son étude devenait, il est vrai, très subjective, mais l'auteur a su tirer de ses sources des renseignements si curieux, des vues si nouvelles que vraiment son travail est un excellent modèle du genre.

L'étude des conditions économiques de l'industrie de la draperie à Namur au xv^e siècle, de la fortune des bourgeois de cette époque; la description de leur vie morale et matérielle; l'histoire de la population de Namur au xvi^e siècle; l'exposé de l'administration municipale de cette ville sous l'ancien régime; les transformations de la noblesse dans ce pays au xviii^e siècle; toutes ces pages constituent autant de chapitres d'histoire économique du plus haut intérêt. Ainsi les principaux membres de la famille de Gaiffier sont habilement et ingénieusement situés dans leur époque et dans leur milieu. Chemin faisant, l'auteur tâche d'expliquer les causes de la transformation sociale de cette famille.

Si la plupart de ces études sont bien menées et indiquent un esprit critique très développé, il nous paraît utile de signaler à l'auteur les dangers de la méthode employée pour l'établissement de la fortune privée, l'évaluation du prix des denrées, et leur comparaison avec la valeur de l'argent à notre époque. Plus d'un historien économiste, et non des moindres, a dû reculer devant le manque d'éléments de comparaison et l'insuffisance des documents originaux!

Terminons ce compte-rendu trop rapide d'une étude des plus curieuses par le résumé que donne l'auteur lui-même de l'histoire d'une branche de la famille.

Tandis qu'un rameau des Gaiffier s'appauvriissait de plus en plus et disparaissait de l'histoire au xviii^e siècle, l'autre suivait une évolution presque constamment progressive. « Au début, quelques traces encore de bourgeoisie marchande et industrielle avec pourtant, tendance très marquée vers les professions libérales; bientôt, exclusivement, l'exercice des magistratures; puis la montée lente mais continue vers la noblesse qu'elle atteint au cours du xvii^e siècle; au xviii^e siècle, la possession enfin incontestée de cette noblesse par l'accession à l'état noble du comté de Namur; et entre temps, çà et là, quelques indices passagers de rétrogression; telle est résumée à larges traits, l'histoire de cette branche encore existante de la famille de Gaiffier. » N'est-ce pas là aussi l'histoire de toute l'humanité?

Nous félicitons vivement M. CAPELLE d'avoir ouvert la voie en montrant qu'un travail de généalogie peut être parfois autre chose qu'une liste de noms propres. Espérons que l'auteur ne s'en tiendra pas là et continuera ses études — il en annonce plusieurs au cours de son travail — avec le succès qui a accueilli la présente publication.

DD. Brouwers.

Ouvrages reçus

ANDRÉ, Paul. *Le Problème du Sentiment. Essai d'investigation littéraire*. Paris, Sansot. Broch. 16×9.5 de 94 p. Prix : 1 fr.

BLÉMONT, Emile. *Le Génie du Peuple*. Paris, Lemerre. 1 vol. 18×12 de 342 p. Prix : 3 fr. 50.

BRIEUX. *Rigète*, comédie wallonne en 3 actes par Arthur Gosson. Traduction autorisée de *Blanchette*, comédie en 3 actes. Liège, Math. Thone. Broch. 19×12 de 150 p.

CHAUVIN, Victor. *Les Mille et une Nuits de M. Mavrus*. (Extr. de la « Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique », t. III, fascic. 4.) Bruxelles, Mich et Tron. Broch. 24.5×16 de 6 p.

CHAUVIN, Victor. *Bibliographie des ouvrages arabes...* tome IX. Liège, Vaillant-Carmanne; Leipzig, Harrassowitz. 1 vol. 25×16.05 de 136 p. Prix : 4 francs.

DANEAU, Nicolas. *Myrtis*, idylle en 4 actes, prose rythmée de Charles HERVÉ, musique de N. DANEAU. Livret. Tournai, Delcourt-Vasseur. Broch. 24×14 de 47 p. Prix : fr. 8-25.

DELAU, Georges. *Histoire microbolante de Jean de la Lune*. Paris, Juven. 1 vol. cartonné 33×25, couverture aquarelle verte, tranches rouges, dessins en noir et couleurs. Prix : 6 fr.

DESTRÉE, Jules. (Anthologie des Ecrivains belges de Langue française). *Jules Destrée*. Bruxelles, Dechenne, 1 vol. 21.5×12.5 de 113 p. Frontispice : profil de Jules Destrée. Prix : 1 fr. 50.

DRECHSLER, Paul. *Sitie, Brauch und Volksglaube in Schlesien*, t. II. Leipzig, Teubner. 1 vol. 21×14 de 348 p. Vignettes. Prix : 4 mk. 50.

Du Bois, comte Albert. *La République impériale, Des rapports nécessaires entre la France et les Pays-Bas français*. Paris, Sansot, 1 vol. 18.5×12 de 163 p. Prix : 3 fr. 50.

DUJARDIN, Edouard. *La Source du Fleuve chrétien. Histoire critique du judaïsme ancien et du christianisme primitif*. Tome 1 : le Judaïsme. Paris, « Mercure de France ». 1 vol. 18.5×12 de 419 p. Prix : 3 fr. 50.

GENSEL, Walter. *Constantin Meunier*. Bielefeld et Leipzig, Velhagen et Klesing. 1 vol. 25×18 de 62 p.; 46 grav. et 1 portrait. Prix : 2 mk.

GERMAIN, Louis. *L'âme belge et le peuple flamand*. Borgerhout Anvers, Kamerling. Broch. 22.5×15 de 22 p.

GOBERT, Théodore. *Machine de Marly et anciennes Machines d'exhaure au Pays de Liège*. Liège, Demarteau. Broch. 17.5×11 de 36 p.

HYMANS, Paul. *Frère-Orban, tome I : 1822-1857*. Bruxelles, Lebegue. 1 vol. 23.5×15 de 571 p.

INDY (D'), Vincent. *César Franck*. Paris, Alcan. 1 vol. 20×13 de 254 p. Prix : 3 fr. 50.

JENNISSON, Emile. *Le Spectre allemand, suivi de France et Wallonie*. Paris, Sansot. Broch. 10×12 de 49 p. Prix : 1 fr.

LALOIRE, Edouard. *Médailles historiques de Belgique, année 1905*. Bruxelles, Goemaere. Broch. 21×16 de 15 p. avec 2 pl.

MASOIN, Fritz. *Retour vers l'Aube*, poésies. Bruxelles, Schepens, 1 vol. 20×13.5 de 214 p. Prix : 3 fr.

MICHA, Alfred. *Prosper Drion ; les Graveurs liégeois contemporains. Discours prononcé à la cérémonie de la remise des récompenses aux Elèves de l'Académie des Beaux-Arts de Liège*. Liège, Bénard. Broch. 21.3×13.5 de 20 p. 3 grav.

MOREAU, Louis. *Chansons sans musique* [poésies]. Paris et Liège, « l'Édition artistique ». Broch. 18×12 de 64 p.

NICOLAÏDÈS, Jean. *Contes licencieux de Constantinople et de l'Asie mineure*. Kleinbronn (= Paris, G. Ficker). 1 vol. cart. 17×11 de xxviii+218 pages. Prix : 20 fr.

RENCY, Georges. *Les Contes de la Hulotte*. Bruxelles, Dechenne. 1 vol. 21.5×12.5 de 166 p. Prix : 2 fr.

REQUETTE, François. *Les Martyrs de l'Amour*, roman. Paris-Liège, « l'Édition artistique ». 1 vol. 18.5×12 de 219 p. Prix : 3 fr. 50.

REUL (DE), Xavier. *Le Peintre mystique*, roman posthume. Avec une introduction par R. PETRUCCI et un portrait à l'eau-forte par Aug. DANSE. Bruxelles, Dechenne. 1 vol. 20×13.5 de xxxi+385 p. Prix : 3 fr. 50.

THOMASSIN. *Les Craquelins*, com.-vaud. in ein acque. Mœurs montoises. Mons, Louis Boland. Broch. 21×12.7 de 31 p.

THOMASSIN. *Et vieux Jeune-homme*, com.-vaud. in deux acques. Mœurs montoises. Mons, Louis Boland. Broch. 20.5×12.5 de 48 p.

XHIGNESSE, Arthur. *Essai d'Économie politique formulée*. Mons, Dequesne-Masquillier. Broch. 22×14 de 52 p.

Exposition universelle et internationale de Liège 1905. *Congrès wallon. Compte-rendu officiel*. Liège, Mathieu Thone, 1 vol. 25×16.5 de 379 p. Prix : 5 francs.

L'Université populaire de Frameries, 1902-1906. [Rapport.] Mons, Harvengt. Broch. 22×15 de 16 p.



Les Sortilèges et Maléfices

dans la tradition populaire wallonne actuelle

II.

Nosologie

(Suite. — Voy. page 39.)

3. — Action psychique directe (FASCINATION).

La Possession dont il a été question précédemment est due à l'intériorisation du diable au corps : c'est l'action physique.

Mais le démon et ses suppôts peuvent agir aussi par la voie psychique. Cette action s'exerce directement par la fascination.

La fascination, d'après la définition scientifique, est, selon les uns, la pratique qui, agissant sur l'imagination, crée avec ou sans sommeil, l'état psychique de suggestibilité exaltée ; ou bien, suivant les autres, c'est le pouvoir ecténique prétendu, auquel attribuent leur état, les personnes frappées d'automatisme psychologique ou pathologique.

Aux yeux du peuple, la fascination est vraiment due au pouvoir générique, conscient ou non, du sorcier ou de la sorcière. Ce pouvoir s'exerce particulièrement par le regard : parfois, dit-on, on voit le regard des personnes suspectes devenir brillant, aigu, plus ou moins dur, et cela arrive quand on les a blessées de quelque manière. Ce regard, c'est le « mauvais regard », *li mâte toukeûre*, dit-on à Liège.

La fascination tire une force nouvelle des paroles que l'opérateur prononce ou de gestes qu'il fait, d'attouchements qu'il pratique, en même temps que son regard est dardé sur le sujet. Mais ces paroles, ces gestes, ces attouchements sont souvent présentés, dans les récits populaires, comme des actes puissants par eux-mêmes, sans qu'il y soit question de fascination visuelle : ils sont, en effet, des manifestations plus sensibles qu'un coup d'œil.

Il va sans dire que l'effet de la fascination est toujours néfaste. Tantôt, et c'est le cas le plus général, il cause une maladie : tantôt c'est une mésaventure qui vous arrive, ou une série de mésaventures. D'autres fois, enfin, c'est une apparition, une hantise. Bref, les formes sont très variables. Il n'y a qu'une chose qui ne varie point, c'est la cause, qui est la méchanceté de la sorcière ou du sorcier, soit qu'elle s'exerce automatiquement et même d'une manière inconsciente, soit qu'elle soit volontaire et dictée par la colère ou le désir de vengeance.

o o o

L'ensorcellement **par le regard** est partout réputé comme très dangereux. Toutes les sorcières ont le mauvais œil. *Par leû toukeûre, totes les macratès ris pôvê émacrater* « par leur regard, toutes les sorcières vous peuvent ensorceler » (1). Quand elles sont en colère, l'effet du mauvais œil est particulièrement dangereux : alors leur regard s'anime, il devient dur, il pèse et il fait mal (2).

Les sorciers ont également le mauvais œil. Mais les sorciers sont moins méchants que les sorcières, et ils n'usent généralement de leur pouvoir que par représailles : ils n'aiment pas d'être suspectés, insultés, critiqués, dépréciés de quelque manière. Ils peuvent ainsi vous envoyer des poux, vous faire venir une bosse dans le dos, vous causer une infinité de désagréments.

On dit dans l'Entre-Sambre-et-Meuse : Les sorcières jettent des sorts aux hommes et aux animaux rien qu'en les regardant de travers. Les maladies consomptives des enfants, les maladies de poitrine, les affections nerveuses sont considérées comme des signes de possession. Lorsque les enfants s'obstinent à têter plus longtemps que de coutume, ou restent longtemps sans marcher, on pense qu'un mauvais sort pèse sur eux. On nous en a cités qui sont restés d'ennuyeux nourrissons jusqu'à l'âge de sept ans (3).

Si la sorcière regarde un poupon, elle peut lui donner la chassie (4); si elle regarde le poupon qui tète, celui-ci épuisera la mère (5); si elle regarde un enfant, elle peut le faire *plorèr a s'difiner* « pleurer à en maigrir », elle peut le faire « tomber dans des convulsions » (6). *Li fiè'tinne*, nom générique des maladies consomptives chez les enfants est toujours due à un sortilège, et l'on spécifie souvent qu'elle est causée par le mauvais œil : *l'èfant a stu louki d'ine mâle djins* (7).

(1) Milmort : M^{me} DEPRES.

(2) WALLONIA, VI, 79.

(3) Jules LEMOINE, *La Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, p. 14.

(4) *Des kès oûys, des oûys al taque*. Angleur, Rocour, Waremme. (5) Herstal.

(6-7) Pays de Liège.

En Ardenne, on cite des personnes, surtout des personnes âgées (le regard vif chez celles-ci est rare et d'autant plus frappant), des vieillards, des vieilles femmes, qui jetaient des sorts à ceux qui les regardaient sans les saluer : les maléficiés mouraient dans l'année.

La femme enceinte doit éviter d'attirer les regards d'autres femmes sur son ventre, de peur du mauvais œil (1).

On prétend que lorsqu'on passe à côté d'une sorcière, même sans la connaître, on éprouve un certain malaise (2). On recommande aux enfants de ne pas regarder les gens qui ont les yeux rouges (3).

L'accoucheuse qui va au baptême, la mère qui va aux relevailles, ne découvrent aux yeux de personne l'enfant qu'elles portent sur les bras. Avant le baptême, la mère ne laisse voir son enfant qu'à des personnes dont elle est tout à fait sûre. Il est de mauvais ton pour les visiteuses de demander à voir l'enfant : elles attendent que la mère leur dise de soulever le voile, et c'est là une marque de grande confiance qui a le plus souvent pour effet de donner subitement à la conversation un tour plus cordial (4).

Pendant qu'on bat le beurre, ou que la pâte fermente dans la maie, la porte du logis est fermée ; il est interdit de regarder dans la baratte ou dans le pétrin. Autrefois le boulanger qui enfournait ne laissait pénétrer près de lui que des personnes sûres. Il est mauvais de regarder la pâte qui fermente dans la maie.

Ma vieille grand'tante et marraine *Outon Tolouir* (Ode Toulouse), de mémoire vénérée, avait dans les dernières années de sa vie, la joue affectée d'un petit ulcère rond, indolore et rebelle. Elle croyait que c'était là une espèce de *rose*, d'érysipèle, comme il y en a sept suivant la tradition. Mais une de ses voisines attribuait ce mal *al toukeûre d'ine mâle djins*; la bonne vieille avait beau dire : « Comment serait-il possible au monde de Dieu, moi qui n'ai jamais eu seulement l'idée d'être désagréable à quelqu'un ? » — la voisine répétait avec conviction : « Vous savez bien qu'il n'est pas nécessaire de « leur » faire du tort pour qu'elles vous atteignent... »

Voici quelques récits populaires où l'influence du mauvais œil est explicitement affirmée :

On raconte à Fexhe-Slins : Une femme avait un jour refusé l'aumône à une vieille mendicante qui n'avait pas bon air, et elle l'avait même renvoyée assez durement. La pauvre se mit à grommeler, son regard éteint s'anima et se fixa durement dans les yeux de la paysanne. Celle-ci, effrayée, s'empressa d'aller à l'armoire chercher les tartines préparées pour son mari

(1) WALLONIA, XIII, p. 41.

(2) HAROU, dans *Rev. des trad. pop.*, X (1895), 499.

(3) Partout. (4) Observé aux environs de Liège.

qui était aux champs. Elle revint au plus vite, regarda de-ci de-là dans la rue, et s'aperçut que la mendicante avait déjà disparu. Toute tremblante, elle alla raconter son aventure à la voisine. Le lendemain, elle était morte, étouffée dans le sang.

Un vieux berger de Polleur, dont une jeune fille s'était moquée, lui mit dans l'idée qu'elle entrait dans l'eau : aussitôt, elle releva bien haut sa jupe, et rentra au village, en butte aux quolibets les plus cruels⁽¹⁾. On dit à Nivelles : quand une sorcière en veut à une femme, elle la fera danser avec le pan de sa chemise entre les dents⁽²⁾. Même trait à Charleroi⁽³⁾.

On raconte à Hanefte : Des varlets étaient en train de tourner le tarare dans la cour d'une ferme. Survint une pauvre dont l'affublement parut drôle. On lui lança une plaisanterie. La pauvre s'approcha, regarda dans le tarare, et s'en alla sans dire un mot. L'instant d'après, les grains étaient changés en *carbaux* (larves de l'*Eristalis tenax*), ce qui, pour le peuple, est le type de l'animal dégoûtant, très justement, du reste!

Une sorcière de Heid, près Hamoir, avait un enfant qui s'amusait à marcher dans l'eau du ruisseau. Un charretier s'en indigna et fit à la mère une observation un peu vive. La mère le regarda d'un air singulier. Aussitôt le cheval s'emballa, et on ne put le rattraper que quand la mère eût dit les mots qu'il faut.

Les ouvriers qui partent très tôt pour se rendre à leur besogne, les maraîchers qui vont, au point du jour, vers la ville pour y vendre leurs légumes, toutes les personnes qui sortent de bon matin pour un voyage, un pèlerinage ou une affaire quelconque, observent le premier être vivant « qui les verra ». Si c'est un homme, il n'y a ordinairement rien de mal. Si c'est une femme, surtout une vieille, le présage est mauvais. On croira toujours que le bénéfice de la journée est perdu, que la malchance est assurée, qu'un danger est imminent, si l'on rencontre d'abord un chat ou une pie, un chien qui rôde, un animal à allures suspectes : personne n'ignore que les sorcières savent se métamorphoser en animaux, et qu'elles attendent de préférence, pour le maléficier, le paroissien isolé.

C'est pour éviter ces rencontres matinales que l'on se munit de diverses amulettes, et c'est pour conjurer le sort que les maraîchers, par exemple, qui sont très tôt levés, ne se mettront pas en route sans avoir pris de l'eau bénite, et mieux, sans avoir tracé un grand signe de croix dans la direction qu'elles doivent prendre, ce qui s'appelle *sègnî s'vôye* « signer sa voie, son chemin ».

Un des « tours » les plus caractéristiques que jouent les sorciers et sorcières, c'est de faire perdre le chemin.

Aux personnes qui se sont égarées ou fourvoyées, on demande : N'avez-vous pas rencontré quelque chose de singulier? N'avez-vous

pas dit une parole « contraire » à un inconnu? N'auriez-vous pas, d'aventure, été regardé par une mauvaise personne? N'avez-vous rencontré ne savez d' drole? N'avez-vous dit ne parole contraire à ne djins qui vos n' kinohez? N'avez-vous dit ne queque féy situ touki d'ine mâle djins?

On dit dans la région de Mons : Il convient d'être honnête et poli avec le berger. Si vous passez à son côté sans le saluer, il vous regardera, et vous serez arrêté dans l'entreprise commencée. On raconte qu'un négociant se rendant de Mons à Binche rencontra un berger conduisant un troupeau ; il négligea de le saluer, et ne put parvenir à destination. De là le proverbe local, quand quelqu'un ne réussit pas à mener à bonne fin un voyage, on lui dit : *Ah! i n' avioèt nié salué el bergier!*⁽¹⁾

Li p'tit Maniquêt de Milmort était un magicien réputé : il envoyait telle ou telle carte d'un jeu sur le tonneau de bière dans la cave, etc., etc. Il était très amusant. Mais il ne fallait pas le désobliger. Quand on lui disait une parole de travers, il vous regardait : vous mettiez trois heures à retourner chez vous⁽²⁾.

Une femme de Vottem que nous connaissons personnellement — et de qui nous tenons le récit — était allée, un samedi, vendre de porte en porte des bouquets dans un quartier de Liège où l'on se préparait à la fête paroissiale. Sa vente faite, elle se dirigeait par la place S^t-Lambert vers la Cour du Palais pour le retour, quand elle fut importunée par une vieille marchande d'allumettes, à qui elle dit : « Laissez-moi tranquille, vieille sorcière ! » La marchande se redressa, lui « jeta » un regard, et puis s'en fut en grommelant. Tout aussitôt, notre bouquetière se trouva égarée. Pendant deux heures, elle erra sur la place publique sans parvenir à passer la Porte du Palais, se retrouvant à tout moment sur le trottoir du Café du Soleil, qui est à deux pas... Un passant obligeant la mit sur le bon chemin, et elle se promit bien de ne plus déplaire aux vieilles marchandes d'allumettes.

Une aventure analogue arriva à une maraîchère colporteuse du même village, pour avoir refusé des cèleris à une femme du peuple qui les lui demandait à trop bon compte. La marchande eut l'idée d'ajouter à son refus quelques plaisanteries de mauvais goût. Elle en fut bien punie : au retour, elle se fourvoya dans des rues où elle avait cependant l'habitude de passer chaque jour. Après avoir longtemps erré, elle s'assit sur un seuil pour se reposer. Une pauvre qui passait voit son émoi, reçoit ses confidences et lui conseille de « retourner son tablier » : comme la marchande ne s'empresait point, elle lui fit elle-même cette opération. L'instant d'après, la maraîchère reconnut qu'elle était dans la rue S^t-Gangulphe, vis-à-vis de la maison où elle venait, chaque jour de bonne vente, « boire le café », prendre la collation avec ses camarades.

Les charretiers redoutent la rencontre des sorcières qui, d'un regard, d'un geste, d'une parole, peuvent arrêter et *éstantchi* « embourber » leurs attelages. A Jalhay, dans le but d'éviter pareille mésaventure, quand on fait construire un char, on a soin d'y faire placer un rais ou une broche de bois de houx, ou, dans la ridelle,

(1) Communication de feu Corneille COLLIN. (2) Commun. de M. G. WILLAME.
(3) *L'Tonnia d'Charleroi*, n° du 25 mai 1900.

(1) Commun. de M. Ernest MATTHIEU. (2) Milmort : M^{me} ANTOINE.

un échelon du même bois : les sorcières affectionnent le houx (1) : *Similia similibus curantur*. Ailleurs, le voiturier, avant de se mettre en route, asperge ses chevaux d'eau bénite (Rochefort) où il les fait passer au départ sur une croix tracée par terre (Omali-Waremme).

Dans les contes suivants on trouvera divers remèdes magiques, notamment des sévices contre telle ou telle partie inerte de l'attelage. On est convaincu que la blessure ainsi faite est ressentie par la sorcière ; il y a, en effet, une relation sympathique entre l'objet du sortilège et l'auteur du maléfice.

On raconte à Poulseur : Un fermier labourait son champ. Une vieille femme vint à passer. Aussitôt le cheval s'arrêta et ne voulut plus avancer. Ce que voyant, notre homme dit à la femme : « Ah ! c'est vous, vieille *macrêlé*, je vais vous avoir ! » Prenant un caillou, il frappa tous les clous des fers de son cheval. Alors celui-ci reprit sa marche sans difficulté.

A Lincé, un jour, il y avait au milieu du village, un char vide arrêté, que les efforts réunis de dix chevaux ne pouvaient faire démarrer. Le charretier resta plusieurs jours (*sic*) en place. Ce fut un *r'créyou-macré*, le maréchal de Vyén, qui donna le moyen de briser le charme : le charretier retourna toutes ses poches à l'envers, et le char démarra, avec un seul cheval (2).

On raconte à Comblain-au-Pont : Un homme conduisait sa charrette attelée d'un cheval, lorsqu'il fit sur la route la rencontre d'une vieille femme. Le cheval cessa tout-à-coup d'avancer. Le conducteur prit aussitôt son couteau et fit une entaille dans les harnais de son cheval. Aussitôt la vieille se mit à crier d'une façon lamentable, disant qu'on lui entaillait le bras. Le conducteur fut convaincu dès lors que c'était la vieille qui lui avait joué ce mauvais tour, avec d'autant plus d'apparence de vérité qu'il put aussitôt reprendre sa route.

Une cabaretière de Mazy était *sorcère*. On devait s'arrêter devant sa maison, et prendre un verre, que l'on fût à pied, à cheval ou en voiture. Sinon, on ne pouvait plus faire un pas. Un jour, un voiturier, furieux, donna un coup de hache dans la roue de sa charrette. Immédiatement, la cabaretière poussa un cri. On vit que c'était elle, derrière son comptoir, qui avait reçu le coup.

Ces contes indiquent des moyens magiques pour lever le charme. Il est d'autres procédés.

A Perwez, on dit : Votre attelage est-il arrêté ? Comptez les rais de vos roues, et au lieu de douze ou de quatorze, si vous en trouvez treize, cassez le treizième à coups de pioche ; ainsi vous briserez la jambe de la sorcière, et elle devra défaire ce qu'elle a fait. A Vielsalm, on vous conseille de donner un coup de couteau dans le *goré* « collier » du cheval : ainsi vous ferez souffrir celui qui vous a joué un tour. A Ferrières, où l'on connaît aussi ces deux procédés,

on ajoute que vous pouvez, dans le même but, changer les *icésses* : celles qui sont à la main, passez-les *foi-main*, et celles qui sont au dehors, mettez-les à la main (1).

ooo

Les paroles par lesquelles on ensorcelle ne sont pas toujours des formules magiques, puissantes par elles-mêmes. Elles ne consistent pas non plus toujours en souhaits de malheur ou en malédiction. La sorcière peut aussi exercer sa fascination à l'aide de louanges et de souhaits agréables.

On ne tient du reste pas à recevoir de n'importe qui des souhaits de bonheur ou de bonne chance. Dans la bouche des sorcières, les louanges sont un moyen de maléfice : il peut en être de même aussi chez tout autre personne. On peut fasciner sans le savoir, on peut causer le mal sans le vouloir et sans s'en douter, et la précision du souhait ne fait qu'en augmenter la possible nocivité.

Voulez-vous contrarier, fâcher un chasseur qui part pour la chasse ? Et bien, souhaitez-lui bonne chance. Oh ! alors, il est certain de ne rien tuer. Dites plutôt à votre ami : Bon voyage, amuse-toi bien. Mais, pour Dieu ! ne lui dites pas bonne chance ! (2)

J'ai connu à Liège un vieux coureur de fêtes foraines qui vendait des cannes et des canifs dans une échoppe portative : l'objet de son négoce lui avait valu le surnom de Canivet. Il m'a raconté que, si, le matin, les jours d'expédition, il rencontrait sa voisine de palier, une vieille femme, une mendicante, celle-ci ne manquait jamais de lui souhaiter bonne chance. Il était sûr alors de faire une mauvaise journée : on lui volait ses cannes, il vendait mal, il lui arrivait quelque mésaventure. Un jour, il dit à la vieille, pour ne pas la froisser : « Ecoutez, ne le prenez pas de mauvaise part, mais quand je partirai encore, ne me souhaitez plus bonne chance. » La vieille ne se fâcha point et se le tint pour dit. Désormais, Canivet n'eût plus à se plaindre de la chance. Du moins me l'a-t-il affirmé.

Notre collaborateur Henri SIMON, dans sa pièce folklorique *li Neûre poye*, fait dire à un de ses personnages cette sentence : *li pus fêl des êmacralédjes, c'est l'ci qu'on r' tape tot d'hant de bin d' vos*. Cette pensée est vraiment empruntée à la sagesse populaire : « le plus dangereux des maléfices est celui qu'on vous lance en disant du bien de vous ».

On entend raconter partout des histoires comme celle-ci, que nous empruntons à la même source (scène 3^e).

(1) Perwez : M^{re} DELECLOZ ; Vielsalm : M. Joseph HENS ; Ferrières : M. Jules LEROY.

(2) HOCK, *Croy. et remèdes*, p. 554.

(1) WALLONIA, VI, 81.

(2) Communic. de M. Edouard MONSIEUR.

*Dj'esteûs acropou, qui dj' plante
tere des djotes. Ni r'ta-ti nin qui
dj'as braire : « Ah! bondjoû, Djô-
séf! » Dji m'vitoûne : c'esteût lége!..
« Bondjoû, Bébète », dis-dje. Pasqui,
avou cès djins-la, i fât totis esse
honête. « Vos plantez des djotes, la »,
di-st-ète. « Avè », dis-dje. « S'èles
vinèt, vos n'ne ârez bécôp », dit-st-
ète. C'esteût assez dire, élon, sûr-
mint!.. Les halènes lès ont totes
magni!*

Une femme peut ainsi jeter un sort à une personne, à un enfant, en faisant son éloge, en disant qu'il est beau, qu'il est bien portant, qu'il grandit, etc. Aussitôt, si elle y a mis son intention secrète, vous voyez le malheureux maigrir, tomber malade et même mourir.

Si une sorcière admire votre vache ou votre porc ou tout autre animal, si elle dit que c'est une belle bête, qu'elle « profite » bien, etc., ne vous étonnez pas de voir l'animal dépérir, miné par un mal mystérieux.

Si elle admire vos champs, votre jardin, vos « denrées » ou vos semailles, n'espérez pas en tirer de rapport.

Et tenez note que plus l'éloge est précis et flatteur, plus le mal sera profond et cruel.

Ainsi la parole des sorcières est un danger aussi grand que leur regard, car elles y mettent toute leur volonté de nuire et leur pouvoir mauvais.

Il y avait à Haccourt, une vieille femme réputée sorcière. Un jour elle frappe à une porte. Une jeune fille qui habitait la maison, et qui à ce moment était occupée à sa toilette dans sa chambre, vient à la fenêtre. La vieille lui demande l'heure. La jeune fille, vexée d'être dérangée pour une telle chose, répond assez vivement qu'elle ne sait pas. La vieille dit : C'est bon ; demain, vous ne serez pas si belle. Le lendemain, la jeune fille, à son réveil, avait à la joue une fluxion qui fut très lente à guérir. Notre narrateur, âgé d'environ trente ans, et qui, suivant son expression, « ne croit à rien », affirmait avec énergie l'exactitude de la coïncidence. Il ajoutait : On a beau dire. Si cette vieille n'était pas vraiment sorcière, comment expliquer cela?

On raconte qu'au village de Baillamont, une femme occupée à remonter un seau de son puits entendit, près de son épaule, une voix qui disait : « Voilà de la bien belle eau! » Elle se retourne et, effrayée, reconnaît une jeteuse de sorts. « Passez votre chemin! lui dit-elle. — Ah! c'est ainsi, répond la jeteuse de sorts. Eh bien, vous vous en souviendrez. » L'eau du puits, paraît-il, fut, dès ce moment, « remplie de vermine », si bien « qu'il fallait la passer » avant de la donner aux vaches. (1)

J'étais acerroupi, plantant des choux. Ne voilà-t-il pas que j'entends crier : « Ah! bonjour, Joseph! » Je me retourne : c'était elle!.. « Bonjour, Bébète », dis-je. Parce que, avec ces gens-là, il faut toujours être poli. « Vous plantez des choux, là », dit-elle. « Oui », dis-je. « Si elles viennent, vous en aurez beaucoup », dit-elle. C'était assez dire, n'est-ce pas, sans doute!.. Les chenilles les ont tous mangés!

Trois tendeurs aux amourettes (1) s'en allaient dans un bois. Chemin faisant, ils rencontrent une vieille femme qui leur dit : « Vous n'attraperez guère d'oiseaux! — Que t'importe, lui répondirent-ils. » Arrivés dans le bois, ils virent venir à eux trois molosses noirs qui se mirent à sauter et à sauter pour essayer d'atteindre les cages. Les tendeurs durent sortir du bois, tenant leurs oiseaux en l'air à bras tendus, le plus haut possible. Hors du bois, la poursuite cessa. (2)

o o o

Les gestes sont aussi un moyen pour la sorcière de manifester sa puissance et d'exercer sa volonté.

Lorsqu'une personne est victime d'une série de mésaventures, par exemple lorsqu'elle laisse tomber de ses mains coup sur coup plusieurs objets, lorsqu'elle se bute à plusieurs meubles, etc., elle dit à Liège : *dji so ségnèye, dji sos sûr mint ségnèye d'ine mâte djins* « je suis sans doute signée d'une mauvaise gens. »

C'est qu'en effet, par certains gestes mystérieux, une sorcière peut causer la malchance, et des accidents plus sérieux encore. Pour défaire le sort qu'elle a produit, *po disfé cou qu'elle a fait*, si elle y est obligée, elle refera ces gestes en sens contraire.

Le peuple est d'autant plus convaincu que les sorcières ont des gestes maléficients, qu'il voit le prêtre, à la puissance de qui il croit, accompagner de gestes les principaux actes de son ministère. Pour l'homme, la femme du peuple, le signe de la croix est un signe tout puissant contre les sorciers et les sorcières.

C'est souvent par des gestes que les sorciers produisent des merveilles et des prestiges. On l'a bien vu par l'histoire de Bèlém (3).

Le sorcier ou la sorcière peut faire un orage en gesticulant avec la main d'une certaine manière qui s'appelle *bate les waléyes* « battre les averses ». Elle peut faire pleuvoir en battant l'eau des mares avec des baguettes de coudrier.

Pour jeter un sort, la sorcière fait un signe de croix à l'envers (Liège). Un autre geste consiste à passer horizontalement la main gauche de droite à gauche, comme si l'on voulait tracer une barre devant soi, et de manière que la main commence chaque fois paupé en bas, pour finir paume en haut, par une rotation rapide. Ce geste se fait trois fois de suite, vivement. Et si l'on est fort assez, on peut faire mourir une personne. (Rhées-Herstal).

Un jour, la vieille *Maréye di podri*, qui fut depuis brûlée sur le gravier de Freudmont [rue Froidmont à Liège, près d'un bras de l'Ourthe], passant près des vaches, dit : « Qu'elles sont belles! » en faisant certains

(1) « Tendre à l'amourette », c'est tendre aux petits oiseaux avec *ine frumèle al moive*, avec une femelle comme chanterelle, à la sambélyère.

(2) Lincé : M. Fernand SLUSE.

(3) WALLONIA, II, 78 et 137 note ; III, 26 ; V, 204 ; IX, 200.

(1) George DELAW, dans *Revue d'Ardenné et d'Argonne*, t. XII, p. 172.

signes de droite à gauche. Une de ces vaches tomba malade, puis deux, puis les autres. Le maître, qui avait aperçu les gestes de Mareye, va la trouver et lui dit : *Si tu n'as fait rien que ce que tu as fait, je te tue d'un coup de hache.* Mareye répéta : « Quelles belles vaches ! » en répétant ses gestes en sens inverse (1).

La croyance aux gestes maléfiques des sorcières est loin d'être perdue, comme en témoigne ce fait assez récent :

Un certain samedi de l'année 1888, une vieille femme de Gilly, en commission et porteuse d'une fiole, regagnait tranquillement son domicile, lorsqu'arrivée en face d'une habitation dont l'aspect dénotait une certaine aisance, elle se mit à s'essuyer le front. Ce geste, tout naturel, devait lui coûter cher. Remarquée d'un membre de ce logis, celui-ci, le cerveau hanté sans doute par des idées superstitieuses, crut comprendre qu'elle se signait dans le but de lui jeter un sort ! Il cria : « La voilà, la vieille sorcière ! » Aussitôt fille, fils, etc., armés, qui d'un bâton, qui d'un autre objet, se précipitèrent vers la pauvre, qui n'en pouvait mais, en vociférant : « Sorcière ! Vieille sorcière ! Attends, va ! » Le quartier était tout en émoi. La malheureuse, toute tremblante, s'éloignait cependant aussi vite que ses vieilles jambes le lui permettaient... (2)

o o o

Parmi les gestes, il n'en est pas de plus significatif que l'**attouchement**. Et l'attouchement des sorcières est naturellement leur acte le plus dangereux et le plus redouté, et celui qui leur vaut le plus de sévices. Aussi, usent-elles de précautions pour ne pas donner prise à la suspicion.

On dit partout que si une personne suspecte vous touche, vous devez, pour conjurer le maléfice, la toucher à votre tour, à un endroit de sa personne plus élevé que celui où elle vous a vous-même atteint. C'est ce qui s'appelle à Liège *fé pogn haut* « faire poing haut ». A Jodoigne il faut dire : *Dje vos l'rints* « je vous le rends ». A Ferrière, on a prévu tous les cas : si la *macrate* vous a touché sur la tête, mettez votre main sur la sienne. De cette façon vous la dominez visiblement. A Vottem on raconte le moyen ingénieux employé par une jeune femme pour *fé pogn haut* sans froisser la sorcière : elle lui offrit un peigne neuf dont elle était parée et le plaça elle-même sur la tête de la personne suspecte.

C'est surtout contre les enfants que s'exerce la méchanceté des sorcières. Rien n'est plus naturel en effet que de leur donner des caresses, des baisers, etc.

La sorcière prend les allures les plus engageantes pour s'approcher d'eux. Elle arrête la mère, s'extasie sur la beauté et la santé de

l'enfant : c'est là l'ordinaire entrée en matière. Si elle parvient à embrasser le petit, celui-ci, dès ce moment, est ensorcelé. Elle a soin de saisir l'enfant par les poignets. Notez que la mère ne se rappellera ces circonstances qu'après coup, si, par exemple, l'enfant est atteint de l'une ou l'autre des maladies de son âge. C'est alors que les bonnes femmes mettent un rapport entre la maladie et les moindres faits et gestes de celle qu'elles considèrent comme coupable (1).

Les maladies du cuir chevelu, si fréquentes chez les enfants en bas âge, proviennent, dit-on, de ce qu'une sorcière a caressé de la main la tête du petit (2).

Une femme racontait qu'étant toute petite, une vieille lui avait passé la main dans sa belle chevelure pour la caresser. C'était un sort ! le lendemain, l'enfant avait la tête chargée de vermine (3).

On m'a raconté à Milmort : Un jour, une femme passe dans la rue. Mon petit frère, âgé de deux ans, était assis et jouait avec de petites pierres, à les arranger, à les déranger. La femme dit : *Oh ! le bé p'tit éfant !* Elle le caresse. Mon frère devint si laid, si laid, que nous avons dû aller trouver le curé. Le curé a dit des prières. L'enfant redevint comme avant. Je dis, de figure. Car cet enfant-là n'a jamais plus été comme un autre. Et il est mort avant d'avoir atteint l'âge de raison. C'est que, voyez-vous, les curés ne sont pas plus puissants que certaines gens...

Un des actes les plus étonnants des sorcières est de donner ou de reprendre des bosses : d'un coup de poing sur le dos, elles en font grandir une instantanément, d'un frôlement, elles l'effacent.

Le conte des bossus dont l'un voit sa bosse rabattue et l'autre, la sienne doublée, se raconte sous deux variantes principales : tantôt, le fait des bosses est dû à des nains, tantôt il est attribué à des sorcières (4).

Diverses légendes locales rappellent des faits du même ordre.

On raconte à Vottem : Autrefois, *él coué Delvâ* « dans la cour Delvaux », au centre du village, vivait une vieille femme réputée sorcière, et sa fille, qui avait un enfant. Cet enfant, un jour, agaça la vieille grand-mère : celle-ci, courroucée, le poursuivit jusque dans la rue, en apparence pour le frapper ; sitôt qu'elle l'eût rejoint, elle le saisit et se contenta de lui passer la main sur le dos. Elle avait un air à faire peur, et les yeux « lui sortaient de la tête ». L'instant d'après, l'enfant était bossu. Quand la mère revint et vit l'enfant pleurer, elle apostropha la sorcière en la tutoyant grossièrement et en la traitant « de tous les noms », comme on doit toujours faire pour maîtriser ces gens-là. Elle lui ordonna « de défaire ce qu'elle avait fait ». La sorcière, toute honteuse, passa la main de bas en haut sur le dos de l'enfant, et la bosse disparut.

(1) Jules LEMOINE, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, p. 12.

(2) LEMOINE, *ibid.*, p. 13.

(3) HOCK, *ibid.*, p. 192.

(4) WALLONIA, IX, 176.

(1) HOCK, *Croy. et Remèdes*, p. 278.

(2) Jules LEMOINE, dans *Gazette de Charleroi*, n° du 2 décembre 1890.

Un conteur dit : Près du village de Bruyères vivait de mon jeune temps une famille Hardy ; la pauvre mère voyait ses enfants devenir tour à tour *crouffeüs*, « bossus »... Un expert en maléfices lui donna le conseil de disposer le crucifix d'une certaine façon dans la pièce où les personnes étrangères entraient. Cela fait de quelque temps, arrive une femme qui était toujours la bienvenue. Mais celle-ci voyant le crucifix, ne put faire le moindre mouvement, elle ne pouvait bouger et elle dut avouer tous ses maléfices pour être délivrée. Cette mauvaise femme chassée, les enfants guérirent, plus de bosses, dit-on... (1)

Le peuple a remarqué qu'un teint frais et vermeil est un signe non équivoque de bonne santé : A une jeune fille appalée, on dit par facétie qu'on lui a pris ses couleurs, et l'on sous-entend ainsi qu'on l'a embrassée. On dit encore, mais cette fois sérieusement, qu'il ne faut pas trop embrasser les enfants, parce qu'on leur prend leurs couleurs, c'est-à-dire leur santé. On n'aime pas de voir des étrangers *choifler* les enfants, les baiser en les caressant.

Une dame âgée de ma famille, voyant un jour passer une de ses anciennes élèves tenant dans ses bras un nouveau-né, court aussitôt à l'enfant et lui fait mille caresses. Arrive le père, qui prend assez vivement l'enfant des bras de sa femme et s'en va sans dire un mot. On a su qu'il croyait au danger dont il vient d'être question. Il était coutumier de pareils faits, que d'aucunes avaient pris pour un sanglant affront, une sorte d'imputation injurieuse et méchante.

On dit à Liège qu'en donnant des baisers, les sorcières peuvent « sucer l'âme du corps », et l'on prétend qu'une personne qui est baisée *a sucète* par une sorcière ne tarde pas à dépérir.

On dit à Huy, que, pour vous ensorceler, la sorcière en vous baisant, vous laisse percevoir, si vous êtes attentif, un petit souffle sur la joue.

On se doute bien que ce n'est pas seulement aux personnes que les sorcières peuvent nuire en les touchant. Il en est de même des animaux domestiques, et l'on évite de laisser approcher d'eux les personnes que l'on tient pour suspectes.

Les histoires d'animaux ensorcelés sont très nombreuses. On en raconte partout, et ces histoires se ressemblent toutes. Voici un seul exemple :

On m'a raconté à Milmort : Un jour, dans notre ferme, la truie, qui était pleine, s'était évadée et courait la rue. Nous venons vite pour la faire rentrer. Une femme qui passait arrête l'animal et dit : « Ce serait dommage, une si belle truie. » Elle ramène la bête en la poussant avec la main, et elle

(1) Hock, *ouvr. cité*, p. 279.

la caresse encore avant de s'en aller. Le jour même, la truie a avorté, et elle a failli en crever. Elle n'a jamais plus rien valu depuis ce jour-là. (2)

Durant leurs voyages dans les airs, par exemple, pour aller à la danse, au sabbat ou pour en revenir, les sorcières se reposent parfois sur les arbres ou bien dans les champs où elles s'amuseaient alors à faire des rondes. Les endroits où elles ont posé le pied, les branches des arbres sur lesquelles elles se sont posées, sont infailliblement frappées de stérilité. La branche dépérit et meurt comme si elle avait été frappée de la foudre ; au bord ou dans l'intérieur du champ, on voit des plaques sans herbe, ou dont l'herbe est comme brûlée.

Parfois, le champ entier est stérilisé, ou son rendement est réduit plus ou moins considérablement : c'est alors que les sorcières, en passant dans les airs, y ont versé de leur graisse magique.

On raconte partout des traits analogues au suivant :

A Esival, il y avait un pré remarquable par la hauteur de son foin. Un jour on aperçut au milieu un cercle battu. On ne remarquait ni entrée ni sortie. C'étaient les *macrales* qui y étaient venues danser. (3)

Dans les bois, les endroits stériles, les plaques où ne croît qu'une herbe courte et rare (à cause que la roche y est près d'affleurer : le peuple ne s'aperçoit pas de cela!) sont généralement nommés *battis*, et sont réputés macadamisés par un piétinement des sorcières. Ces endroits sont généralement dans l'imagination populaire, réputés comme hantés. (4) Les lieux-dits *battis des macrales* sont très nombreux ; souvent, au bord de ces *battis* on voit des arbres visiblement de même âge et sans doute plantés à dessein.

La superstition qui attribue aux sorcières le versement des blés, l'aplatissement de l'herbe en des espaces plus ou moins circulaires, a donné lieu, à Rocour, près Liège, à un petit jeu facétieux. Le jour consacré, le vendredi, vers minuit, de jeunes esprits forts s'assemblaient silencieusement le long des champs qui entourent le village et, se soulevant à l'aide d'une perche, comme on fait pour sauter les ruisseaux, ils se laissaient retomber au beau milieu du champ où ils piétinaient un cercle d'une certaine étendue ; cela fait ils sortaient du champ par la même voie aérienne, et s'en retournaient en poussant les cris lugubres commandés par la circonstance. Le lendemain, les bonnes gens — qui ne pouvaient s'imaginer autre chose — se racontaient en frissonnant que les *macrales* étaient venues là danser leurs rondes infernales, et qu'on les avait entendues revenir. (5)

(1) Conté sur les lieux.

(2) Communication de M. SLUSE.

(3) Cf. un exemple, WALLONIA, II, 48.

(4) WALLONIA, II, 88.

Une autre particularité est également attribuée aux sorcières, et rattachée à l'idée qu'elles s'arrêtent de-ci de-là pour danser. C'est ce qu'on appelle *bossèts* en Ardennes, *topèt* à Theux, *sopèt* à Spa, *wastène* à Herve et dans les environs ⁽¹⁾. On désigne sous ces noms dans les prés des touffes de dimension variable où l'herbe est plus drue, plus forte et d'un vert plus foncé; elles proviennent de ce qu'une vache y a laissé ses excréments ou y a uriné. L'herbe y est généralement plus dure, et pour cette raison (ou à cause des restes de fiente qui s'y laissent voir) elles sont ordinairement dédaignées des bestiaux : le paysan leur attribue une origine maléfique.

OSCAR COLSON.

(A suivre.)

(1) Albin Body, *Vocabulaire des Agriculteurs*, dans « Bulletin de la Soc. liég. de Littérature wallonne », 2^e série, t. 7; aux mots *Bosset* et *Wastène*.



Gargantua au Pays wallon



Le vieux conte de Gargantua, qui s'est maintenu dans la tradition populaire, en partie grâce à la littérature de colportage à laquelle il doit peut-être certains traits, est bien antérieur à Maître Alcofribas Nasier. Après le BIBLIOPHILE JACOB, NISARD le constate dans son *Histoire des Livres populaires*, I (1854), p. 535 et suiv. C'est en 1532 que Rabelais remanie le vieux roman populaire des *Grandes et inestimables Chroniques du grand et énorme géant Gargantua*, qui devait, sous l'effort du génie, traverser des siècles de littérature savante et immortaliser le nom de Rabelais.

Sur Gargantua populaire, on peut consulter les ouvrages suivants :

Gargantua, essai de mythologie celtique, par Henri GAÛBOZ. Broch. gr. in-8°. Paris, Didier. Traduit en gallois dans « Y Traethodydd », numéro de janvier 1869.

Gargantua dans les Traditions populaires, par Paul SÉBILLOT. 1 vol. in-18, xviii + 342 p. Paris, Maisonneuve. 1883.

Le récit populaire, recueilli à Lustin par M. A. Maréchal, nous donne occasion de reproduire un autre conte, localisé dans la région de Farciennes.

Le nom, tout au moins, du héros populaire a encore été signalé comme bien connu naguère au Pays gaumet, par GUILAIN, *Mœurs luxembourgeoises*. Mons, 1887. A propos du Carnaval, cet auteur écrit :

« Dans les villages les plus importants, on voit à peine quelques
 » masques, aussi mornes que la saison. Voilà quelques années, cette
 » époque de l'année était beaucoup plus gaie. Chaque année, le
 » mardi-gras voyait revenir l'exécution de M. Gargantua. Ce malheu-
 » reux, après avoir entendu lire sa condamnation (un vrai chef-